



FORMATION EN PRÉSENTIEL

FORMATION DES MEMBRES DU CSE/CSSCT (SANTÉ SECURITE AU TRAVAIL)

Dernière mise à jour le 18/01/2023.

OBJECTIF

Etre capable d'assurer les missions santé et sécurité au sein de l'établissement.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Assurer les missions de la commission
- Mettre à profit ses compétences en prévention dans la structure
- Réaliser l'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Gestion des intervenants extérieurs
- Réaliser et mettre à jour le document unique et le plan d'action prévention

PUBLIC CONCERNÉ

Membres élus du CSE/CSSCT

MODALITÉS D'ACCÈS

30 jours avant formation

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation en intra ou inter entreprise

Tarif

750 € NET
par participant
5100 € NET
par groupe

Réf.

CSSCT-I-300

Contact

0950412583
contact@fipsformation.fr
www.fipsformation.fr

PRÉ-REQUIS

- Membre élus par le CSE

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Accessible au PSH

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance de théorie et de pratique



Niveau

**Autres formations
professionnelles continues**



Modalité

Présentiel



Effectif par session

2 mini > 8 maxi



Durée

35 heures / 5 jour(s)



PROGRAMME

1. Organiser et animer collectivement la santé-sécurité au sein du CSE

se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise (employeur, salarié, responsable sécurité...)

identifier les responsabilités de l'employeur

focus sur la faute inexcusable

comment légitimer le dialogue social sur les conditions de travail ?

face aux risques : élaborer des stratégies d'intervention

comment exploiter les ressources documentaires du CSE ?

Étude de cas : identifier le rôle du CSE face à un projet collectif de l'entreprise

2. Commission santé-sécurité et conditions de travail (CSSCT)

quelle est la composition de la CSSCT ? (présidence, nombre d'élus)

négociation de l'accord de mise en place de la commission

déroulement des réunions en présence de la CSSCT

rôle de l'inspection du travail, de la CARSAT et des services de médecine du travail : fonctionnement, missions, enquêtes, visites

3. Réaliser des inspections et analyser les risques

quels risques prendre en compte ? santé physique et mentale des salariés

focus sur certains risques : risques psychosociaux (RPS), TMS, risque routier, risque chimique...

quand et comment procéder à une inspection ?

grilles et check-lists d'identification des risques

établir le lien avec le document unique d'évaluation des risques (DUER)

remontée d'information auprès du CSE

Jeu pédagogique « La chasse aux risques » : identifier et évaluer les risques dans diverses situations

4. Gestion des situations particulières

situation de danger grave et imminent



droit d'alerte et de retrait

atteinte à la santé publique et à l'environnement

travaux réalisés par des entreprises extérieures

cas des salariés intérimaires

particularités des établissements ERP, IGH, SEVESO

5. Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents

quand et comment procéder à une enquête ?

constituer une délégation et recueillir les faits

s'initier aux principes de la méthode de l'arbre des causes

cas particulier des enquêtes pour harcèlement ou tentative de suicide en lien avec le travail

Exercice d'application : construire et exploiter des arbres des causes de différents secteurs d'activité

6. Identifier et délimiter le champ couvert par les RPS et la QVT

s'approprier définitions, concepts et enjeux

cadre juridique et obligations pour les entreprises

éviter la collision avec des dispositifs existants

évolution de la jurisprudence

organisation et management : quel impact sur la santé au travail ?

Quiz interactif : Faire le point outil RPS INRS

7. Démarches RPS et QVT : implication du CSE et de la CSSCT

CSE/CSSCT : diagnostiquer les RPS

identifier les différents niveaux de prévention

structurer une démarche de prévention : conditions de réussite et étapes indispensables

place et posture pour les CSE/CSSCT

rôle des membres de CSE/CSSCT conviés aux groupes de travail RPS et QVT

suivi du plan de prévention, outils juridiques : DU, règlement intérieur, charte...

Diagnostic : identifier à la fois ce que l'entreprise a mis en place et la manière dont le CSE a été impliqué



Construction d'outil : élaborer une grille d'analyse synthétisant le rôle des CSE/CSSCT dans la mise en œuvre de la prévention des RPS

8. Gérer au quotidien les problématiques RPS et QVT

outils à utiliser et précautions à prendre

exercer le droit d'alerte en cas de RPS

enquêtes : un véritable pouvoir d'investigation

incidents répétés pouvant révéler un risque grave

comités de pilotage/commissions d'enquêtes : rôle des membres

relations avec les acteurs internes : RH, managers

relations avec les acteurs externes : médecin du travail, CARSAT, inspection du travail, experts...

créer, exploiter et suivre des indicateurs d'alerte

mettre en place des procédures internes

Cas pratique

9. Plan de prévention : identifier le rôle du CSE

identifier les étapes préalables à la réalisation d'un plan de prévention

quels sont les enjeux de la prévention des risques ?

contraintes de sa formalisation et de sa diffusion

démarche d'évaluation des risques

communiquer auprès des salariés

avis du CSE relatif au plan de prévention

déterminer les marches à suivre auprès des acteurs internes et externes de l'entreprise

Étude de cas : exemple d'intervention d'une entreprise extérieure

10. Suivre le plan de prévention

information et formation à la sécurité

dispositions applicables aux lieux de travail

équipements de travail et moyens de protection

distinguer AT et MP, méthodes d'enquête et d'analyse des AT

pénibilité au travail : rôle du CSE/de la CSSCT en matière de prévention



ergonomie au poste de travail

LES PLUS

Formation réglementaire dynamisant la démarche de prévention

INTERVENANT(S)

Expert en prévention des risques professionnels

ÉVALUATION

Évaluation formative en cours de formation et test proposé par le formateur pour évaluer les compétences en fin de formation + jeu de rôle et mise en situation.

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de compétence CSE/CSCCT

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 48 mois, l'apprenant doit suivre une session de Formation des membres du CSE/CSSCT (SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL)